

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

- 36 Comptes de gestion du receveur : commune, assainissement, pompes funèbres,
- 37 Comptes administratifs : commune, assainissement, pompes funèbres,
- 38 Affectation du résultat : commune,
- 39 Affectation du résultat : assainissement,
- 40 Affectation du résultat : pompes funèbres,
- 41 Taux d'imposition 2016,
- 42 Adhésions 2016,
- 43 Subventions 2016,
- 44 Vote du budget primitif 2016,
- 45 Fonds de concours de la Com Com pour les travaux des locaux du CLSH,
- 46 Suppression du service des pompes funèbres au 1^{er} janvier 2017,
- 47 Restauration de l'église : dévolution des travaux,
- 48 Mise en conformité électrique des cloches de l'église,
- 49 Acquisition de terrain pour la construction de la future station d'épuration,
- 50 Renouvellement du contrat de maintenance des copieurs mairie et écoles,
- 51 Mise à jour tableau des emplois,
- 52 Redevance occupation domaine public ERDF 2016,
- 53 Mise en location de la maison de Mme Crémoux,
- 54 Succession Crémoux,
- 55 Affaire Michèle Martinigol,
- 56 Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille seize, le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2016.

Présents : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, COMBE, DUCROS, LASSUDRIE, FORETNEGRE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, MAGNE, MOUSSINAT, BORDES FROIDFOND.

Absentes: Mesdames Faillet Turon, Troya et Delpiroux.

Procurations : Mme Troya à Mr Sallard et Mme Delpiroux à Mr Foretnègre.

Secrétaire de séance: Monsieur LAPLEAU.

N° 2016 / 36

APPROBATION : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
EXERCICE 2015 : Commune, Assainissement et Pompes funèbres

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

N° 2016 / 37
COMPTES ADMINISTRATIFS : POMPES FUNÈBRES, COMMUNE, ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de CHAUDIERES Michel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par SALLARD Jean Basile, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - Pompes funèbres

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 260,02				2 260,02
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		2 260,02				2 260,02
Résultats de clôture		2 260,02				2 260,02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		2 260,02				2 260,02
Résultats définitifs		2 260,02				2 260,02

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		146 539,69		49 023,18		195 562,87
Opérations de l'exercice	797 233,87	879 899,99	138 989,71	119 746,93	936 223,58	999 646,92
TOTAUX	797 233,87	1 026 439,68	138 989,71	168 770,11	936 223,58	1 195 209,79
Résultats de clôture		229 205,81		29 780,40		258 986,21
Restes à réaliser				6 194,00		6 194,00
TOTAUX CUMULES	797 233,87	1 026 439,68	138 989,71	174 964,11	936 223,58	1 201 403,79
Résultats définitifs		229 205,81		35 974,40		265 180,21

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		30 142,87		196 513,83		226 656,50
Opérations de l'exercice	19 910,12	43 214,23	55 762,83	41 461,23	75 672,95	84 675,46
TOTAUX	19 910,12	73 356,90	55 762,83	237 975,06	75 672,95	311 331,96
Résultats de clôture		53 446,76		182 212,23		235 659,01
Restes à réaliser			14 200,00	21 965,00	14 200,00	21 965,00
TOTAUX CUMULES	19 910,12	73 356,90	69 962,83	259 940,06	89 872,95	333 296,96
Résultats définitifs		53 446,76		189 977,23		243 424,01

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM SALLARD CHAUDIERES LAPLEAU FOLCH MAGNE COMBE MOUSSINAT DUCROS LASSUDRIE FORETNEGRE BORDES AUBREYRIE

N° 2016 / 38
AFFECTATION DES RÉSULTATS : COMMUNE

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	146539.69
(report à nouveau créditeur)	
- Excédent d'investissement antérieur reporté :	49023.18

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/15:

- Solde d'exécution de l'exercice	-19242.78
- Solde d'exécution cumulé	29780.40

RESTE À RÉALISER AU 31/12/12:

- Dépenses d'investissement	0
- Recettes d'investissement	6194.00
SOLDE :	6194.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/15:

- Rappel du solde d'exécution cumulé	29780.40	
- Rappel du solde des restes à réaliser	6194.00	soit 35974.40
Besoin de financement total :		0

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	82666.12
- Résultat antérieur	146539.69

TOTAL A AFFECTER : **229205.81**

➤ *Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :*

AFFECTATION

1°) - Couverture du besoin de financement de la section investissement
(Crédit du compte 1068 sur B.P.) :

2°) - Affectation complémentaire en "Réserves"
(Crédit du compte 1068 sur B.P.) :

3°) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 **229205.81**
(Report à nouveau créditeur) :

TOTAL : **229205.81**

N° 2016 / 39
AFFECTATION DES RÉSULTATS : ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : (Report à nouveau créditeur)	30142.67
- Excédent d'investissement antérieur reporté :	196513.83

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/15:

- Solde d'exécution de l'exercice	-14301.60
- Solde d'exécution cumulé	182212.23

RESTE À RÉALISER AU 31/12/15:

- Dépenses d'investissement	14200.00
- Recettes d'investissement	21965.00
Solde :	7765.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/15:

- Rappel du solde d'exécution cumulé	182212.23	
- Rappel du solde des restes à réaliser	7765.00	soit 189977.23
Besoin de financement :	0	

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice	23304.11
- Résultat antérieur	30142.67
- <u>TOTAL A AFFECTER :</u>	53446.78

➤ *Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :*

AFFECTATION

1°) Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.)	:	
2°) Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur B.P.)	:	
3°) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 (Report à nouveau créditeur)	:	53446.78
TOTAL :		53446.78

N° 2016 / 40
AFFECTATION DES RÉSULTATS : POMPES FUNÈBRES

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 2260.02
(report à nouveau créditeur)
- Excédent d'investissement antérieur reporté :

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015 :

- Solde d'exécution de l'exercice
- Solde d'exécution cumulé

RESTE À RÉALISER AU 31/12/15 :

- Dépenses d'investissement
- Recettes d'investissement

Solde :

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/15 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé
- Rappel du solde des restes à réaliser

Besoin de financement total : 0

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice 0
- Résultat antérieur 2260.02

TOTAL A AFFECTER : 2260.02

➤ *Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :*

AFFECTATION

- 1°) - Couverture du besoin de financement de la section investissement
(Crédit du compte 1068 sur B.P.) :
 - 2°) - Affectation complémentaire en "Réserves"
(Crédit du compte 1068 sur B.P.) :
 - 3°) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 2260.02
(Report à nouveau créditeur) :
- TOTAL : 2260.02

N° 2016 / 41
TAUX D'IMPOSITION DE 2016

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2016, ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 13.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.07 %

➤ Cotisation foncière des entreprises (ancienne taxe prof.) : 24.01 %

Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

**N° 2016 / 42
ADHÉSIONS 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler les adhésions pour l'année 2016, à savoir :
- CAUE 250.00 €
 - Fondation du patrimoine 120.00 €
 - Association des Maires 300.22 €
 - ANEM 239.78 €
 - Syndicat des étangs limousins 20.00 €
 - Instance de gérontologie 4524.00 €
 - Ciné plus limousin 872.46 €
 - FRHPA 260.00 €
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 6281 du budget principal.

**N° 2016 / 43
SUBVENTIONS 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

	2016
Caisse des écoles	14000
CCAS	7500
Total:	21500

SPRX ST PRIVAT RUGBY XAINTRIE	2350
SPAUR ECOLE DE RUGBY	200
SPRX section filles les comètes	150
ST PRIVAT SPORT SECTION FOOTBALL	2350
AJAX ECOLE DE FOOTBALL	200
SAINT PRIVAT ANIMATIONS	1500
PETANQUE XAINTRICOISE	1400
FAMILLES RURALES	1200
BOUTS DE CHIFFONS	1000
AMIS DE LA BOURREE	820
COMITE DES FOIRES	700
CLUB DE PING PONG	700
SOCIETE DE CHASSE	600
PECHEURS DE LA XAINTRIE	600
COMICE AGRICOLE CANTONAL	500
FNACA	400
COOPERATIVE SCOLAIRE RPI	400
ASSO ATTELAGE XAINTRIE EQUIDES PASSION	300
CCJA	300
AEX	250
CLUB DU 3EME AGE ST PRIVAT	200
CARREFOUR DE L'AMITIE ST PRIVAT	200
XAINTRIGOLOS	200
APE	200
SOLIDARITE AMGHRASS	150
GROUPE VOCAL DE LA XAINTRIE	150
ASSO AMIS BIBLIOTHEQUE DE PRÊT	125
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST PRIVAT	110
VELO CLUB AURIAC	100
ASSO CHEVAUX LOURDS XAINTRIE / ARGENTAT	100
TELETHON AFM	65
SIDACTION FONDATION DE France	65
COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER	65
ASSO SCLEROSES EN PLAQUES	65
USEP TULLE	55
MNT	55
FAL TULLE	55
AFOXA	55
ACCESS EPDA SERVIERES	50
ASSO DES DDEN	50
PEP 19	50
APAX ST PRIVAT	50
Asso sportive collège Argentat	50
TOTAL	18185

N° 2016 / 44
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité procède au vote des budgets 2016, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE		
Section de fonctionnement		
Dépenses	1029192,81	
Recettes	1029192,81	dont 229205,81 d'excédent reporté
Section d'investissement		
Dépenses	472304,40	dont 0 de restes à réaliser
Recettes	472304,40	dont 6194,00 de restes à réaliser
		dont 29780,40 d'excédent reporté
		et 0 d'affectation du résultat
Vote à mains levées	Votants: 14	Exprimés: 14 Pour: 12 Abstentions: 2
ASSAINISSEMENT		
Section de fonctionnement		
Dépenses	84832,78	
Recettes	84832,78	dont 53446,78 d'excédent reporté
Section d'investissement		
Dépenses	2172327,23	dont 14200,00 de restes à réaliser
Recettes	2172327,23	dont 21965,00 de restes à réaliser
		dont 182212,23 d'excédent reporté
		et 0 d'affectation du résultat
Vote à mains levées	Votants: 14	Exprimés: 14 Pour: 14 Abstentions: 14
POMPES FUNEBRES		
Section de fonctionnement		
Recettes	2260,02	
Dépenses	2260,02	dont 2260,02 d'excédent reporté
Vote à mains levées	Votants: 14	Exprimés: 14 Pour: 14 Abstentions: 0

N° 2016 / 45
FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CLSH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'attribution d'un fonds de concours de 10000 € auprès de la communauté de communes du canton de Saint Privat, pour financer les frais d'études et de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation des locaux utilisés pour le fonctionnement de l'ALSH intercommunal ;
- Précise que le versement du fonds de concours se fera sur présentation des factures et d'un état récapitulatif de ces dernières à la communauté de communes ;
- Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération et des formalités administratives associées.

N° 2016 / 46
SUPPRESSION DU SERVICE DES POMPES FUNÈBRES AU 01-01-2017

Suite à l'application de la loi du 08 janvier 1993 qui est venue mettre un terme au monopole du service extérieur des pompes funèbres, la commune a conservé un service municipal assumant au même titre que les entreprises de pompes funèbres et prestataires habilités, les opérations de portage de corps et de creusement des sépultures.

En raison de l'existence sur le territoire de la commune des pompes funèbres Lofficial, se pose la question de l'opportunité de maintenir cette régie qui ne fonctionne plus depuis l'ouverture du funérarium.

Ainsi le Conseil Municipal, est appelé à se prononcer sur la suppression de ce service qui pourrait prendre effet au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la suppression du service extérieur des pompes funèbres dès la fin de l'année 2016,
- Décide la suppression du budget annexe retraçant les opérations financières de cette activité à dater de l'exercice 2017,
- Procède au vote : votants 14 pour 14.

N° 2016 / 47 RESTAURATION DE L'ÉGLISE - DÉVOLUTION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation générale des entreprises est réalisée et présente les devis recueillis :

1. Électricité :
 - Devis Dichamp : 10800.00 € HT
 - Devis Theil : 10916.00 € HT
2. Couverture zinguerie :
 - Devis Bourbouze : 6880.00 € HT
 - Entreprises Puyraimond/Manaud : pas de réponse.
3. Peintures :
 - Devis Vignau : 3893.44 € HT
 - Entreprise Mallet : pas de réponse
 - Entreprise Lacombe : courrier planning trop chargé.
4. Maçonnerie :
 - Devis Vignau : 26420.00 € HT
 - Devis Vigneron : 16869.32 € HT
 - Entreprise Brauge : pas de réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient les devis des entreprises :

- Dichamp, électricité :	10800.00 € HT		
- Bourbouze, couverture :	6880.00 € HT		
- Vignau, peintures :	3893.44 € HT		
- Vigneron, maçonnerie :	16869.32 € HT		
Total HT	38442.76 €	Total TTC	46131.31 €
- Décide de réaliser les travaux à partir du mois de mai 2016,
- Décide de réunir les entreprises retenues pour établir le planning des travaux, et programme une réunion le 19 avril 2016 à 18 heures 30 en présence de Monsieur l'Abbé et de Madame Chambon de l'APAX,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les bons de commande des travaux.

N° 2016 / 48 MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente la proposition des Ets Cessac concernant la mise en conformité électrique de la grosse cloche de l'église :

- Moteur de volée cloche 1	900.00 € HT
- Armoire de protection au clocher	2600.00 € HT
- Main d'œuvre technique	960.00 € HT
Total HT	4460.00 €
TVA 20%	892.00
Total TTC	5352.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux,
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département au taux de 25% dans le cadre du programme « équipements communaux »,
- Vote le plan de financement suivant :

Subvention	1115.00
Fonds propres	4237.00
Montant TTC	5352.00 dont 892.00 de TVA
- Fixe le calendrier des travaux comme suit : début des travaux : été 2016 - fin des travaux : été 2016.

N° 2016 / 49
ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE
STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition du terrain nécessaire à la construction de la future station d'épuration :

- Terrain appartenant aux consorts Sudour, parcelle cadastrée ZO 15,
- Surface 2508 m²,
- Prix 15000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée ZO 15, d'une surface de 2508 m² au prix de 15000 €,
- Désigne Monsieur Lidier, géomètre à Argentat pour établir le document d'arpentage,
- Désigne Maître Rivière, Notaire, pour établir l'acte de vente,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'opération,
- Décide d'inscrire la dépense sur l'article 211, programme 14 du BP 2016, du service de l'assainissement.

N° 2016 / 50
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS :
MAIRIE ET ÉCOLES - DESK CENTRE JEAPI

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat de maintenance des photocopieurs mairie et écoles établie par Desk centre Jeapi à Brive :

- **Loyer trimestriel 1627,00 € / 21 trimestres :**
 - Copieur mairie MX3050 : 8000 copies noir et blanc et 8000 copies couleur
Copies supplémentaires : noir et blanc : 0.0045 et couleur 0.045.
 - Copieur maternelle MX2614 : même contrat et mêmes conditions.
- **Loyer trimestriel 120.00 + forfaits copies / 21 trimestres :**
 - Copieur école primaire MX2310 forfaits : 3000 copies noir et blanc 18.00 € / trimestre et 1500 copies couleur 90.00 € / trimestre.
Copies supplémentaires : noir et blanc : 0.006 et couleur : 0.06.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les propositions de Desk centre Jeapi présentées ci-dessus,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 6156 du budget principal.**

N° 2016 / 51

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.04.2016

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée), compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **La suppression** de 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet.
- **La création** de 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposé.**

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} avril 2016:

Filière : administrative Cadre d'emploi: adjoint administratif

Grade : adjoint administratif 2^{ème} classe : ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

Grade : adjoint administratif 1^{ère} classe : ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

N° 2016 / 52

REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe le montant des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité à la somme de 197 €, au titre de l'exercice 2016,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le titre correspondant à l'article 70323 du budget 2016.**

N° 2016 / 53

MISE EN LOCATION DE LA MAISON DE MME CRÉMOUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs candidatures pour la location de la maison de Madame CrémoUX (Mme Carine Chaumeil et Mr et Mme Wagner Charles).

Il précise que la maison aurait besoin d'un rafraichissement des peintures intérieures, ainsi qu'un contrôle de l'installation électrique, avant d'envisager la mise en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire contrôler l'installation électrique par un électricien.**

N° 2016 / 54
SUCCESSION CRÉMOUX

Monsieur Pierre Lapeau rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur le devenir des biens (meubles et vaisselle) se trouvant dans la maison de Madame Crémoux. Une discussion s'engage et plusieurs propositions sont faites :

- Monsieur Foretnègre propose d'organiser une vente par l'intermédiaire d'un huissier. L'idée est intéressante, mais les frais d'huissier risquent d'être élevés et l'organisation de la vente serait compliquée.
- Monsieur le Maire propose d'organiser une vente, sur le vide grenier de la foire, mais cela nécessite une grosse organisation et de longs préparatifs. Il suggère également de faire appel à des brocanteurs ou une association caritative qui débarrasserait l'intégralité des biens.
- Madame Bordes est favorable à la mise à disposition, à titre gratuit, auprès d'associations d'entraides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire appel à des professionnels pour obtenir avis et évaluation des biens.**

N° 2016 / 55
AFFAIRE MICHÈLE MARTINIGOL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne le cabinet GOÛT DIAZ, avocats à Tulle, pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire l'opposant à Madame Michèle Martinigol, employée de la caisse des écoles.**

Pour mémoire : Madame Michèle Martinigol refuse de rembourser les salaires perçus du 12 juin 2015 au 31 janvier 2016, alors que sa retraite a pris effet au 12 juin 2015, décision rendue par la CNRACL fin janvier 2016.

N° 2016 / 56
AFFAIRES DIVERSES

✚ À la suite de la mise à la retraite de Madame Michèle Martinigol, agent de la caisse des écoles, le Conseil Municipal envisage la réorganisation du service et le recrutement d'un agent polyvalent sur le service communal. Une étude sera réalisée sur les besoins réels au niveau de chaque service. Un contrat de travail occasionnel vient d'être signé avec les 2 remplaçantes : Madame Capel et Madame Valon, pour la période allant jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

✚ **Adhésion à Corrèze Ingénierie** :

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'adhésion pour l'année 2016.

✚ **Redevance d'occupation du domaine public France Télécom** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que traditionnellement les services de l'AMF calculaient au 1^{er} janvier de chaque année la revalorisation des montants des redevances du

domaine public dues par les opérateurs Télécom. Or, cette année les indices TPO1 de l'INSEE qui permettent le calcul ne sont plus en vigueur et les nouveaux indices proposés par l'INSEE aboutissent à une baisse des redevances pour 2016. L'AMF a donc saisi les services de l'État pour les alerter et leur demander de revoir les modalités de calcul de cette revalorisation.

✚ Mise au point de Madame Virginie Magne :

Madame Virginie Magne informe le Conseil Municipal que contrairement aux rumeurs qui circulent, elle n'a pas l'intention de démissionner de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.